

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 60-429-1932 Interdictions de séjour.

n° 60-429-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 août 1932

Numéro JO
n° 429 du 31/08/1932

Date du numéro
31 août 1932

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit, pendant cinq ans, pour compter du 8 janvier 1933, de sa libération, au nommé Abdallah Mohamed Chabedine.